

**Décision 2009/4**  
**Document d'orientation sur les meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions visées dans le Protocole de 1998 relatif aux polluants organiques persistants**

*Les Parties au Protocole de 1998 relatif aux polluants organiques persistants présentes à la vingt-septième session de l'Organe exécutif,*

*Décident*

1. D'adopter le document d'orientation joint au document publié sous la cote ECE/EB.AIR/2009/14 et intitulé «Meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions de polluants organiques persistants provenant de grandes sources fixes» (le «document d'orientation»);
  2. Que ce document sera le document d'orientation cité dans les articles 3 5) b) i) et 3 5) b) iii) du Protocole relatif aux polluants organiques persistants.
-